



## Compte-rendu Groupe Travail ISVL du 19 mars 2018 ISVL au 1er avril 2018

Présents :

pour l'AEFE : M. Laurent Signoles, Secrétaire général - Mme Morgane Beltran, Chef de service *gestion et pilotage de la masse salariale*

pour le SE-Unsa : Djamel Souiah - Patrice Menoud

pour le SNES-HDF : Laurent Picard - Patrick Soldat

pour le SNUipp-HDF : Catherine Desliens

En préambule, le Secrétaire général devance notre question et fait un point sur l'arrêté fixant le barème de janvier 2018 : aucune date ne peut être annoncée pour sa publication et il n'y aura pas d'effet rétroactif. Le premier barème de l'année est le plus complexe à étudier, d'où les délais avec une nouvelle équipe à la Direction du Budget (suite à la mise en place du nouveau gouvernement) qui a demandé une nouvelle présentation des tableaux de données à analyser et souhaite examiner minutieusement les estimations de loyer de fin 2017 (élaborées par des agences immobilières).

Le DAF du MEAE a relancé la Direction du Budget, mais pas de nouvelle, ni pour la publication de l'arrêté ISVL du 1er janvier 2018, ni pour celle de l'avantage familial. La FSU rappelle que la Direction du Budget est hors la loi, c'est une obligation de publier un arrêté par trimestre, ou alors il faut changer la règle et passer à un arrêté annuel.

Ainsi, même si sa validation par un arrêté est toujours en attente, c'est le barème établi pour janvier qui a servi de base à l'élaboration de celui d'avril 2018. L'enveloppe globale sera en baisse d'environ 200 000€, ce qui laisse peu de marge de manoeuvre.

Les données transmises par l'Agence concernent les tendances et l'évolution des taux de changes / prix (en fourchettes de pourcentage) par pays. Les discussions ciblent les pays où il semble le plus indispensable de gommer une partie de la baisse prévue de l'ISVL. Comme d'habitude on limite la casse, mais on ne fait pas de miracles...

Cinq pays sont retenus lors de ce GT pour l'application d'un barème moins défavorable que l'évolution prévue par le MEAE :

- **Burkina Faso** la baisse mécaniquement prévue est annulée
- **Turquie** : la baisse initialement prévue de l'ordre de -6% se limitera à -3% à Istanbul et -4% à Ankara.
- **Madagascar** plus de la moitié de la baisse sera gommée (pour arriver à une baisse autour de -3%)
- **Ethiopie** la baisse est minimisée de moitié, mais reste encore de 5%
- **Suède** la baisse est quasiment annulée

Ces mesures concernent un grand nombre de résidents (comme en Tunisie ou à Madagascar..) : pour compenser, tous les pays (30 environ) concernés par une très légère hausse comprise entre 0,1% et 1% seront maintenus à 0%, et les pays contra-cycliques positifs avec des augmentations prévues supérieures à 2%, seront ramenés dans la tranche où l'augmentation est comprise entre 1% et 2%.

MALI : L'arrêté du 31/08/17 modifiant les montants de l'avantage familial au 1/09/17 comportait des montants inférieurs (nettement) aux montants des frais de scolarité pour le Mali (signalés à l'AEFE par le SNES et SNUipp HDF en septembre 2017). Cette erreur a alors été corrigée dans un barème rectificatif, pour lequel l'AEFE a soumis une demande de nouvel arrêté, mais celui-ci est toujours en attente de parution fin mars 2018 ! Le Secrétaire général informe qu'il n'y aura pas d'effet rétroactif de l'arrêté (quand il sera enfin paru) mais que le Président du Comité de gestion du lycée versera la différence non perçue aux personnels résidents (même si leurs enfants ne sont pas scolarisés). Un courrier de sa part devrait être établi très prochainement.

### INFORMATION HORS COMPTE-RENDU

LIBAN : le secrétaire général fait part de son inquiétude au Liban où il existe de grosses difficultés financières dans les établissements suite à l'augmentation des salaires localement. Il nous informe au conditionnel (il doit vérifier l'information) qu'il aurait été décidé par la MLF d'une augmentation des frais de scolarité (dans les établissements MLF uniquement) à partir du 1er septembre 2017, avec effet rétroactif ! (et le Directeur de la MLF aurait dit que l'AEFE pourrait compenser sans problème !)